

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020

### COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt,

Le 21 janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

**Étaient présents** (20) : S. MIOSSEC, A. FORMOSA, L. MASSÉ, J. TALGORN, J. GUETTÉ, É. JEAN, V. PRUVOST, L. ANDRIEUX, O. BARBEDETTE, C. FLORIT, JP. GUYADER, C. HUS, S. LE BRETON, B. LE COZ, A. LE MAOUT, D. LE NOC, G. LE NOST, S. LE ROI, S. LE SQUER, V. PENNOBER.

**Absents représentés** (6) : C. JAFFRÉ par S. MIOSSEC, D. CADO par B. LE COZ, J. FURIC par L. ANDRIEUX, N. FURIC par J. GUETTÉ, MC. LE MAOUT GUILLOU par S. LE ROI, V. PENGLAOU par L. MASSÉ.

**Absent non représenté** (1) : MC. BLANCHARD

26 votants pour ce Conseil municipal.

A l'unanimité des voix Madame LE COZ a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions portant sur le compte-rendu du précédent Conseil municipal. Le précédent compte-rendu est mis aux voix : **Adopté à l'unanimité**

#### **Ajout à l'ordre du jour :**

Le Maire précise qu'une note complémentaire est parvenu aux membres du conseil municipal concernant l'affaire n°11 suite à la CAO du 16 janvier dernier.

#### **Adopté à l'unanimité.**

#### **I – Finances - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Madame LE COZ précise que pour les communes de 3 500 habitants et plus, le CGCT prévoit la tenue d'un débat au Conseil municipal sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Il contribue à l'information de l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de la fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le formalisme relatif au contenu de ce document est à la libre appréciation de la collectivité et le rapport est débattu et acté par une délibération spécifique donnant lieu à vote.

Ensuite, le rapport est transmis au Préfet, publié. Il est également transmis à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire présente les principales données du rapport d'orientation budgétaire à l'aide d'un diaporama.

Il évoque rapidement le contexte économique, en décrivant le ralentissement de la croissance mondiale et des perspectives françaises dans lesquelles l'économie continue à connaître une croissance modérée mais plus résiliente que d'autres économies de la zone euro.

Monsieur le Maire présente comme chaque année une rétrospective des éléments financiers en commençant par les recettes de fonctionnement. Il évoque donc une diminution de la recette globale du fait de la diminution de l'attribution de compensation communautaire suite au transfert du « financement SDIS ». Les recettes fiscales sont en progression depuis 2016 (+ 2,93% en 2019) et il y a un léger retrait des dotations de l'État.

Il fait ensuite un focus sur les impôts locaux en indiquant qu'il y a aujourd'hui une répartition équilibrée entre le produit de la TH (45%) et celui du foncier bâti (49%). Le foncier non bâti ne représentant que 6%. Cette situation sera fortement modifiée dans les années futures du fait de la suppression programmée de la taxe d'habitation.

Il évoque ensuite les dépenses de fonctionnement qui, après une stabilité entre 2015 et 2016, une augmentation en 2017 (+4,90%) et légère diminution en 2018 (-0,83%), connaissent, en 2019, une diminution en lien avec la fin du financement SDIS.

Les charges de personnel (nette des atténuations de charges) sont stables (+1%) et représentent 54,65% du total des dépenses de fonctionnement.

Pour terminer la présentation des éléments de rétrospective, monsieur le Maire indique que la commune a une dette maîtrisée malgré des investissements importants. L'encours de dette au 31/12/2019 est de 4 216 160,31 € soit 977 € par habitant. La situation financière est donc saine et contrôlée.

Monsieur le Maire expose ensuite les grandes lignes des orientations 2020 qui doivent permettre de répondre aux besoins essentiels des Riécois (Préserver notre cadre de vie exceptionnel, amplifier le dynamisme de notre commune, cultiver le vivre ensemble et coopérer pour aller plus loin).

Il évoque différents projets comme la salle des fêtes (Ia N°3), le cas particulier du Centre de Secours et d'Incendie mutualisé, dont les dépenses seront payées par Quimper Communauté et remboursées par la commune (date de livraison de l'équipement prévue en 2020).

L'effort sera poursuivi en matière de voirie à Coat Pin. En effet, la rue des thoniers et la rue de la rose des vents devraient être réalisées en 2020, ou au début de 2021 en fonction des délais administratifs et techniques de mise en œuvre de ces projets.

Les grandes orientations concernant les budgets annexes sont également évoquées. En effet, concernant les affaires portuaires, quelques investissements sont programmés pour le Port de Rosbras et Goulet Riec (réfection de lignes de mouillage, achat d'un bateau adapté aux nouvelles missions développées grâce à l'agent dédié) et une réflexion sera menée sur l'organisation des mouillages de l'Anse de Coat Melen.

**A l'unanimité**, les membres du Conseil municipal disent que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

## **II – Bâtiments municipaux – Salle n°3 – Lot 6a Cloisons doublage et lot 10 Peinture - Attribution des marchés**

Madame LE COZ précise que, suite aux liquidations judiciaires des entreprises RAGOBERT et ML DÉCOR, certaines prestations non réalisées sont à confier à d'autres entreprises afin de terminer le chantier de la salle n°3. C'est pourquoi, le 6 décembre dernier, une consultation marchés publics d'une durée de 15 jours a été relancée.

Deux offres ont été reçues pour le lot cloisons doublage et trois pour le lot peinture. Ces offres ont été analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre et une phase de négociation avec les entreprises est en cours afin d'optimiser les offres.

La Commission d'Appel d'Offres qui a eu lieu le 16 janvier 2020 a analysé les offres et procédé à l'attribution de ces deux lots. Elle a examiné également la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les derniers avenants de cette opération.

### **1 - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX du lot 6B – Faux PLAFONDS**

Dans le cadre du marché attribué le 8 octobre 2018, il est proposé la passation d'un avenant n°1 au lot 6B « Faux PLAFONDS ». Le marché a été attribué à l'entreprise Le Gall Plafonds.

Il est proposé, sous la forme d'un avenant, de réaliser des prestations non prévues en phase étude, à savoir la tenue au feu des plafonds suspendus des RDC et R+1 du presbytère. Le bureau de contrôle demande que les plafonds suspendus présentent une tenue au feu ½ heure. Cela implique une modification du matériel initialement prévue ainsi qu'une mise en œuvre spécifique. Le montant total de ces modifications s'élève à 4 156,50 € HT, soit 9,14 % du montant du marché initial.

Montant initial du marché	45 500,00 € HT
Avenant n° 1 - Reprise d'une partie des travaux initialement dus par l'entreprise Léon-Ragobert suite au décès du gérant	23 939,50 € HT
Avenant n°2 – Objet du présent rapport	4 156,50 € HT
Nouveau montant de marché	73 596,00 € HT

La somme des avenants représente une augmentation de + 61,75 % par rapport au marché initial.

### **2 - MARCHÉ DE TRAVAUX du lot 6A – PLATRERIE et lot 10 - PEINTURE**

#### **Lot 10 - Peinture**

- Montant marché initial ML Décors : 28 100 € HT,

- Entreprise liquidée le 06/12/2019, montant marché arrêté à : 11 397.66 € HT (mail en pj),
- Prestations basculées à l'entreprise Hetet pour un montant de 3 929 € HT (prévu chez ML Décors pour 3 237.38 €HT) : ponçage et traitement parquet presbytère.
- Relance du lot le 06/12/2019 pour les prestations suivantes :
  - ✓ Peinture sur parois et plafonds intérieurs,
  - ✓ Peinture sur ouvrage bois et portes prépeintes
  - ✓ Peinture sur menuiserie bois intérieurs et charpente existante,
  - ✓ Traitement vernis sur bois,
  - ✓ Finition sur ouvrage béton,
  - ✓ Peinture sur métaux intérieurs,
  - ✓ Peinture sur ouvrage métallique,
  - ✓ Peinture sur sol
  - ✓ **Nettoyage et ravalement des façades existantes (non prévu dans le marché initial de ML DECORS),**

La date de remise des offres était fixée au 19 décembre 2019.

Deux offres ont été reçues pour le lot Plâtrerie et trois pour le lot Peinture. Après une phase de négociation avec les entreprises, les offres ont été analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

**Lot 6 a - Plâtrerie**

	1	3
N° ordre pli		
Nom - localité - CP	SARL LE BIAVANT - 29 CONCARNEAU	HETET CONSTRUCTION - 29 PONT DE BUIS
Montant de l'offre de base (en € HT)	13 879,00 €	14 200,00 €
Note prix pondérée à 60%	6,00	5,86
Note valeur technique pondérée à 40 %	2,80	3,60
Total note sur 10	8,80	9,46
Classement	2	1

Le Maître d'œuvre propose d'attribuer le lot 6a Cloisons doublage à l'entreprise HETET Construction pour un montant de 14 200.00 €HT

**Lot 10 - Peinture**

	LE BIAVANT	FIEL	HETET
Nom - localité - CP			
Montant de l'offre de base (en € HT)	35 690,00 €	31 500,00 €	41 884,36 €
Note prix pondérée à 60%	5,30	6,00	4,51
Note valeur technique pondérée à 40 %	2,80	3,60	4,00
Total note sur 10	8,10	9,60	8,51
Classement	3	1	2

Le Maître d'œuvre propose d'attribuer le lot 10 Peinture à l'entreprise FIEL pour un montant de 31 500.00 €HT

La CAO, après l'avoir étudié, a validé le rapport d'analyse de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente le tableau des coûts des marchés de travaux :

Désignation des travaux	Montants au 21/01/2020
Lot 1 Désamiantage	41 771,79 €
Lot 2 FONDATIONS - GROS ŒUVRE	436 844,20 €
Lot 3 OSSATURE CHARPENTE BARDAGE	176 418,34 €
Lot 4 COUVERTURE ETANCHEITÉ	52 816,00 €
Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	115 322,24 €
Lot 6a CLOISONS ISOLATION	73 794,20 €
Lot 6b FAUX PLAFONDS	73 596,00 €
Lot 7 MENUISERIES INTERIEURES	104 873,22 €
Lot 8 REVETEMENTS DE SOLS + PARQUET GRANDE SALLE	51 952,17 €
Lot 9 CARRELAGE FAIENCE	19 352,10 €
Lot 10 PEINTURES	42 897,66 €
Lot 11 ELECTRICITE	101 265,77 €
Lot 12 PLOMBERIE SANITAIRES CVC CUISINE	223 173,17 €
Lot 13 GRADIN TELESCOPIQUE	101 535,53 €
Lot 14 SERRURIE + RIDEAUX SCENIQUES	8 820,00 €
Lot 15 ASCENCEUR	23 100,00 €
Lot 16 VRD / ESPACES VERTS	5 286,45 €
	<b>1 652 818,84 €</b>

La CAO, après l'avoir étudié, a validé le rapport d'analyse de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider le rapport d'analyse des offres,
- De valider les avenants proposés,
- De valider le tableau des travaux,
- D'autoriser la SAFI, dans le cadre de son mandat, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

#### **Adopté**

Abstention : 0

Contre : 3 – S LE ROI, G LE NOST, et S LE ROI pour MC LE MAOUT GUILLOU

Pour : 23

### **III – Quimperlé Communauté : Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) – approbation de la convention pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages**

Madame LE COZ précise que le conseil municipal du 11 décembre dernier a approuvé le transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le transfert des services ou parties de services concourant à l'exercice des compétences qui incombent à la Communauté et le transfert du personnel relevant de ces services doivent faire l'objet d'une décision conjointe de transfert dans les conditions prévues par l'article L. 5211-4-1 du CGCT. Cependant, compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de ces procédures, la Communauté ne possédait pas au 1<sup>er</sup> janvier 2020 les moyens humains nécessaires pour l'exercice des missions liées à la gestion des eaux pluviales urbaines.

Par ailleurs, ce transfert de compétence implique la mise en œuvre d'une organisation administrative et opérationnelle lourde et complexe. Afin d'assurer une organisation pérenne et un dimensionnement adapté aux enjeux du service, Quimperlé Communauté aura besoin de disposer préalablement d'un inventaire précis du patrimoine attaché à la compétence.

Dans l'attente de la mise en place de cette organisation pérenne, il apparaît nécessaire d'assurer pour cette période transitoire la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité. Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la Commune et la Communauté qui souhaite donc s'appuyer sur les services des communes et leur confier la gestion pour son compte des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines, ainsi que l'y autorisent les dispositions des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales.

Ces articles reconnaissent en effet aux Communautés d'Agglomération la possibilité de confier à leurs communes membres, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider la convention proposée,
- D'autoriser monsieur le maire à signer la convention et tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### **Adopté**

Abstention : 1 – G LE NOST

Contre : 0

Pour : 25

### **IV – Conventions de servitudes avec ENEDIS**

#### **1- Parcelle YP 19 – Lothan :**

Madame LE COZ précise que Bretagne Etudes Services propose à la commune la signature d'une convention avec ENEDIS portant sur des travaux d'extension du réseau électrique basse tension sur la parcelle YP 19 (chemin d'exploitation appartenant à la commune). Ces travaux d'extension du réseau électrique ont pour objectif l'alimentation du branchement de l'antenne ORANGE autorisée sur le site de Lothan (autorisation en date du 25/03/2019).

La servitude établira à demeure une canalisation souterraine d'environ 210 mètres de longueur sur 3 mètres de large, ainsi que ses accessoires.

Les travaux ainsi que la remise en état du chemin seront à la charge d'ENEDIS.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer cette convention avec ENEDIS

### **Adopté à l'unanimité**

#### 2- Parcelles AK 535 et 536 – Rue de Stang Réo

Madame LE COZ précise que ENEDIS a adressé à la commune un projet de convention de servitudes sur les parcelles AK 535 et AK 536 visant à alimenter la propriété de Monsieur et Madame ARMAND. Ces derniers ont obtenu un permis de construire le 30/03/2019 pour la réalisation d'une habitation sur la parcelle AK 417p, sise à l'extrémité de la rue de Stang Réo.

La commune est propriétaire de la parcelle AK 536 pour l'avoir acquise le 04/04/2018 auprès des consorts KERZANET et de la parcelle AK 535 pour l'avoir acquise le 19/12/2018 auprès de Monsieur Pierre LE DOEUFF. Les travaux consistent en la réalisation d'une tranchée d'une longueur de 5 mètres.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer cette convention avec ENEDIS

### **Adopté à l'unanimité**

#### **V - DIVERS : décisions L 21 22 22 : compte-rendu**

*Le 25 novembre*

Passé et signé avec la SAS CAP Conduite située 11 place du Général de Gaulle 29360 Clohars-Carnoët représentée par M. et Mme BILCOT, une convention de mise à disposition précaire et révocable d'une voie communale au lieu-dit Kermordu afin de leur permettre d'exercer leur activité le temps de disposer d'un nouveau lieu,

Précise que la convention est souscrite à compter du 21 novembre 2019 pour une durée de 18 mois.

Indique que la présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant un loyer fixé chaque année par délibération du Conseil municipal.

*Le 10 décembre*

Passé avec l'association « cent pour un toit » Emmaüs Rédéné, les trois pierres 29300 Rédéné un avenant (n° 6) au bail d'habitation à titre transitoire et exceptionnel concernant le logement situé au Foyer-Soleil rue F Cadoret 29340 Riec sur Bélon afin de prolonger la location jusqu'au 30 juin 2020.

*Le 10 décembre*

Passé et signé avec la SMACL, 141 avenue S. Allende, 79031 Niort Cédex 9, l'avenant n° 1 au contrat « dommages aux biens » portant sur la modification de la superficie du parc immobilier.

*Le 10 décembre*

Passé et signé avec la SMACL, 141 avenue S. Allende, 79031 Niort Cédex 9, l'avenant n°1 au contrat « véhicules à moteur » portant sur la modification de la liste des véhicules assurés. La mise à jour des caractéristiques des véhicules assurés entraîne une cotisation de 40.58 euros TTC.

*Le 10 décembre*

Passé et signé avec la société APAVE Nord-Ouest SAS, 12 allée Claude Dervenn, CS 63009, 29334 QUIMPER, un contrat de coordination SPS de niveau 3 pour les travaux de création d'un lotissement d'habitations communal.

Indique que le montant du contrat est de 1 093,75 euros HT auquel s'ajoute le montant de la TVA en vigueur. Précise que le contrat prend effet à la date de sa notification.

*Le 10 décembre*

Passé et signé avec la société SAUR sise, 23, rue Chateaubriand, 22130 PLUDUNO, une convention pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie.

Indique que la convention est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement 2 fois pour une période de 1 an, sans que sa durée totale n'excède 3 ans, pour des montants annuels de 53,00 euros HT par poteau incendie contrôlé et de 27,50 euros HT par déplacement et manœuvre complémentaires sur le réseau.

Précise que le contrat prend effet à la date de sa notification.

*Le 20 décembre*

De signer avec la société ACTALARM sise, ZA des Pin, 29910 TREGUNC, un avenant pour assurer la télésurveillance de la salle des fêtes.

D'indiquer que l'avenant est conclu pour un montant mensuel de 19,00 € HT.

De préciser que le contrat prend effet à la date de sa notification.

*Le 20 décembre*

De signer avec la société PIERRE LE GOFF sise, ZA Nantes Atlantique, rue Nungesser et Coli, Saint Aignan de Grand-lieu, BP 03, 44860 PONT SAINT MARTIN, une contrat pour l'entretien des doseurs et centrales de lavage des restaurants scolaires des écoles Françoise Bosser et de Coat-Pin.

D'indiquer que le contrat est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement 3 fois pour une période de 1 an, sans que sa durée totale n'excède 4 ans, pour un montant annuel de 300,00 € HT.

De préciser que le contrat prend effet à la date de sa notification.

*Annexe n° 6 : les déclarations d'intention d'aliéner*

**Informations diverses :**

**Vœux du maire à la population :** Vendredi 24/01/2020 – 18h30 à la Salle Polyvalente.

**Calendrier des prochains conseils :**

- 13 février 2020

La séance est levée à 19h30

Le Maire  
S. MIOSSEC



MAIRIE DE RIEC SUR BELON  
29340 (Finistère)